

# Création de mini zones de verdure et de plantations d'arbres à la place du goudron

## Exposé des motifs

Le Conseil municipal a accepté le 12 novembre 2019 la motion du groupe PDC intitulée « luttons contre les îlots de chaleur en milieu urbain ».

Il faut relever que les services communaux avancent sur des projets de forêts Myawaki, suite à cette 2<sup>e</sup> motion allant dans le sens de la lutte contre les îlots de chaleur et travaillent également sur la création de vergers, mais cette motion prévoyait, à l'invite n° 5, la demande suivante :

*« Prévoir un plan quinquennal de plantation d'arbres et de haies ainsi qu'un plan de remplacement de petites surfaces minérales par des surfaces végétales sur les parcelles et domaines publics, propriété de la commune de Thônex ».*

Dès lors, faute d'avoir à ce jour reçu de projet de requalification de petites surfaces minérales en surface végétale, nous avons élaboré notre propre inventaire qui est à but d'exemple non exhaustif et non impératif.

Il est à rappeler que les surfaces minérales contribuent fortement l'été aux îlots de chaleur car elles emmagasinent la chaleur, montant régulièrement à plus de 50°-60° au sol, et restituant la chaleur la nuit contribuant ainsi aux chaleurs nocturnes. Ces surfaces imperméables contribuent également à diminuer les apports en eau des végétaux proches et accentuent les crues des cours d'eau lors d'orages.

Le but est de démolir certaines surfaces minérales inutilisées, par une entreprise tierce ou par des employés du service de l'espace public ou de celui des espaces verts en louant du matériel, en fonction de la complexité et la taille des surfaces. Puis d'y planter, par le service des espaces verts, des espèces arbustives locales, diversifiées, à faible entretien et supportant les fortes chaleurs tout autant que les hivers froids. Lorsque l'absence de canalisations en sous-sol le permet, il serait important d'étudier également la plantation d'arbres, car par l'ombre de leur couronne et par leur évapotranspiration, les arbres contribuent plus fortement à la diminution de la chaleur.

Le montant prévu pour cette délibération permet ainsi à ce que l'administration puisse étudier sur plusieurs secteurs ces modifications et à planifier des réaffectations de surface sur une durée de 3-4 ans. L'intention est que cette étude puisse déboucher sur un projet concret pour une réalisation échelonnée avec une échéance à l'horizon de fin 2026.

Le service des espaces verts proposera les espèces végétales adaptées, ne nécessitant que peu d'entretien (coupe annuelle, arrosage sporadique lors de canicules seulement ou lors de la plantation, ...) et adaptées aux visibilités routières lors de créations aux abords des routes (hauteur des végétaux à proximité des passages piétons et des intersections).

Nous avons identifié également des espaces sur les routes cantonales, car il est parfaitement possible de prévoir en accord avec la voirie cantonale de telles modifications créées par la Commune. Nous avons déjà par exemple la surface rudérale sur le pignon de l'Ecole Marcelly sur l'av. Tronchet ou les nombreux bacs rouges sur le bas de la rue de Genève ou les centres des giratoires qui sont créés et entretenus par la Commune, bien que sur des routes cantonales.

L'administration peut également demander des subventions dans le cadre de Nature en Ville, voir des participations du canton (en moyens techniques et humains ou en montants financiers) pour les espaces sur les routes cantonales.

A noter que le montant de ce crédit d'étude est modéré car une grande partie de cette étude peut être faite en interne entre la responsable du développement durable, l'ingénieur civil et le responsable des espaces verts. En effet, l'analyse des sites et des opportunités, ainsi que la conception des aménagements qui n'ont pas d'impact sur la chaussée peuvent être faits en interne, alors que seules des études pour plantation d'arbres et création de fosses pour ceux-ci sous la chaussée nécessitent à priori une étude plus spécifique par un mandataire.

Sur certains lieux identifiés les services communaux ont peut-être des projets de réalisations diverses, il convient dans ce cas d'intégrer cette étude dans le cadre de ces projets.

A titre de propositions, non exhaustives, nous avons identifiés les secteurs suivants :

- a. Ilots routiers dans leur partie non piétonne, espaces de chaussée non utilisés et trottoirs trop larges sans fonction particulière

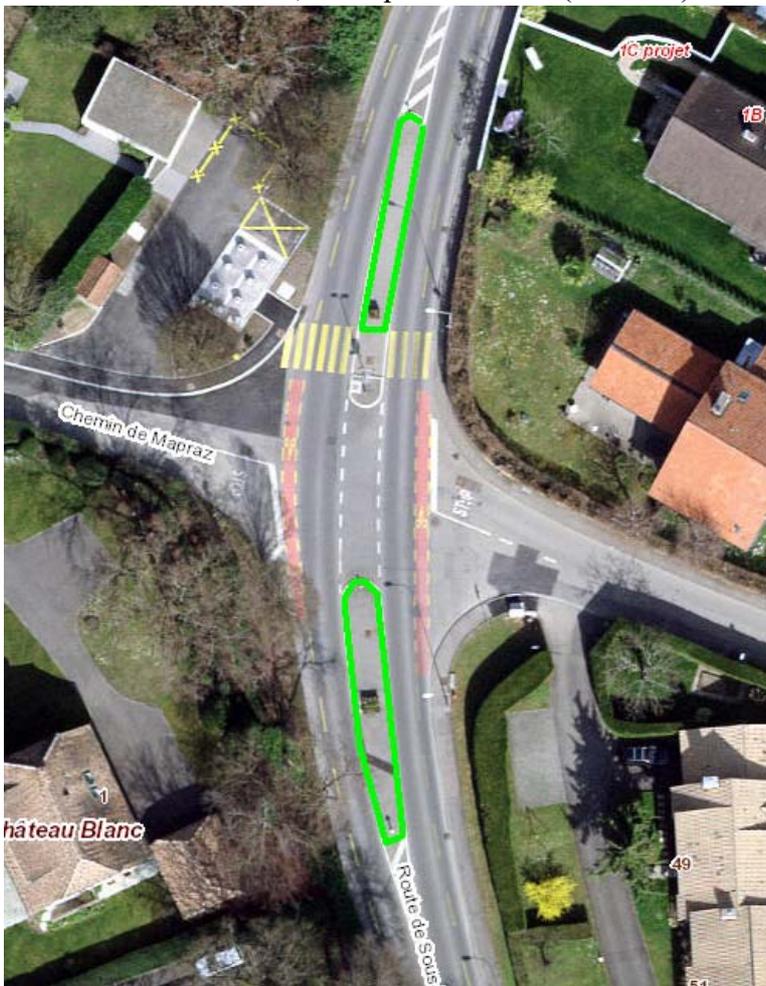
Av. Adrien Jeandin : (~25 m<sup>2</sup>)



Derrière P+R Sous-Moulin (~55 m<sup>2</sup>)



Route de Sous-Moulin, bien que cantonale (~105 m<sup>2</sup>)



Route De-Rossillon (~10 m<sup>2</sup>)



Chemin Floraire sur parcelle communale de liaison avec rte Blanche, à refaire comme la situation antérieure accompagné de divers végétaux et arbres (~120 m<sup>2</sup>)

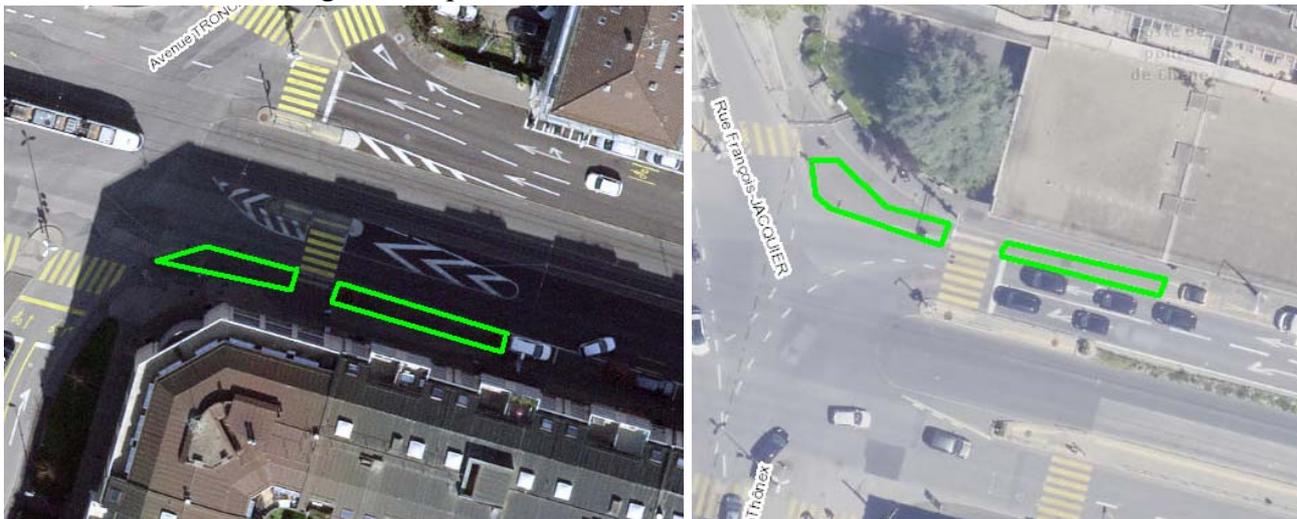


Actuellement

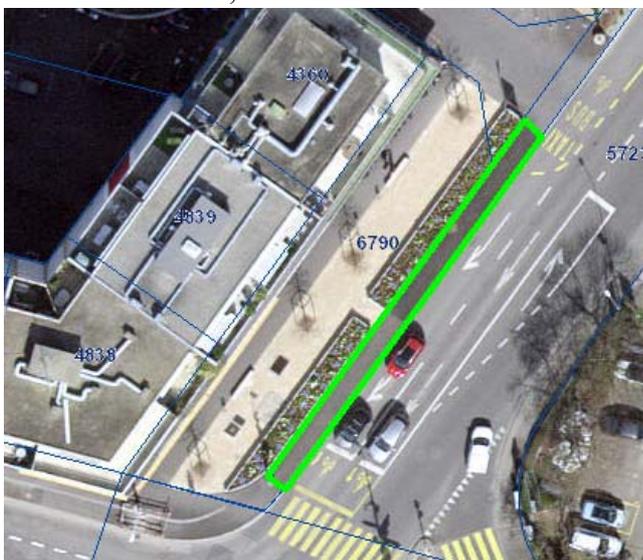


Avant

Rue de Genève (bien que cantonale) devant Pharmacie Jeandin et devant poste de Police (~130 m<sup>2</sup>) trottoirs de 4 à 8m de large, alors que 2m50 suffisent.



Avenue Tronchet, trottoir inutile en raison du « contre-chemin » (~75 m<sup>2</sup>)

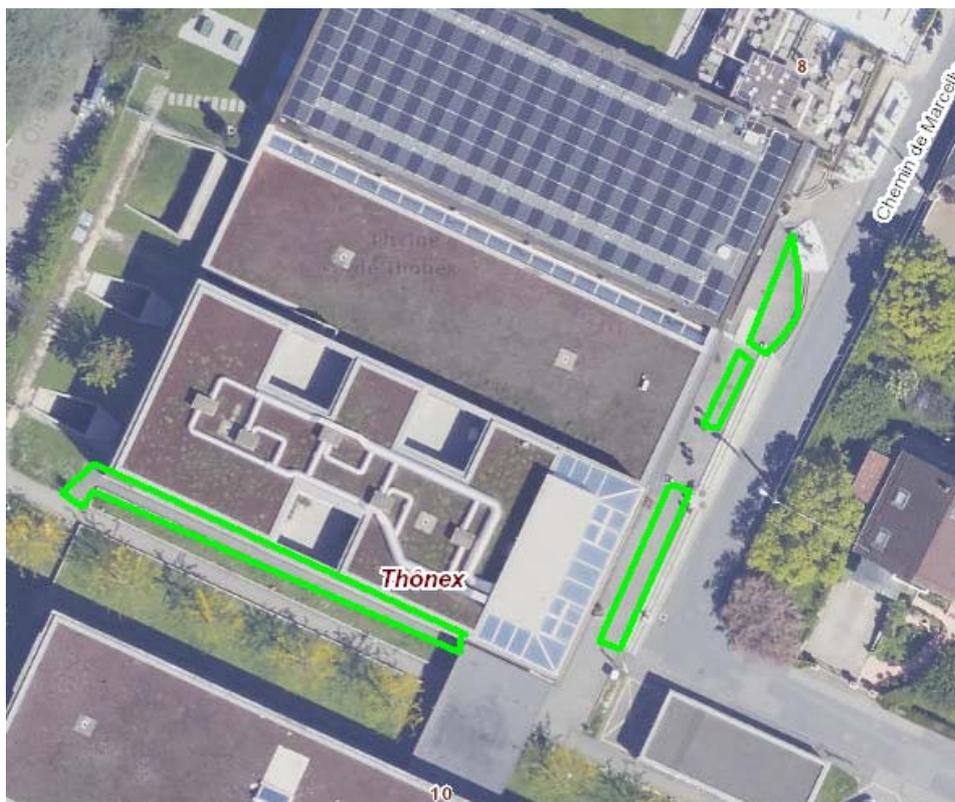


Chemin des Mésanges, devant les 27-29, engazonnement en continuité de la bande herbeuse actuelle (jaune) et plantation d'arbres y compris dans la partie jaune. (~55 m<sup>2</sup>)



b. Certains espaces à proximité des écoles

Ecole Marcelly et piscine, réduction de l'espace devant la salle de gym et l'entrée de la piscine et suppression de l'un des 3 chemins parallèles entre la salle de gym et l'école (~80 m<sup>2</sup>)



Ecole Pont-Bochet, réduction du goudron devant l'entrée et le couvert à vélos (~200 m<sup>2</sup>)



c. Espaces minéraux inutilisés

Espace de l'ancien bac à sable derrière la salle des fêtes et cailloux sur le côté : (~130 m<sup>2</sup>)



Ancienne entrée du Pavillon Fossard à enherber : (~125 m<sup>2</sup>)



Soit un potentiel d'environ 1'100 m<sup>2</sup> pour l'ensemble de ces sites, sans compter d'autres sites que l'étude pourrait recenser.